

Demande d'accès pour un organisme

Instructions

Étape 1 – Sélectionnez le formulaire

Demande d'accès au service en ligne du PIQM pour une municipalité (municipalité, ville, village, village nordique, paroisse, canton, cantons unis, MRC et région) ou pour un organisme

La présente demande a pour but de donner accès à votre municipalité ou organisme au service en ligne du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) par l'entremise d'une personne que vous aurez désignée en suivant les étapes ci-dessous. En tant que « gestionnaire local des droits d'accès », cette personne aura le droit d'accéder au service en ligne ainsi que le pouvoir d'attribuer et de supprimer des droits d'accès aux employés et mandataires de votre municipalité ou organisme.

Étapes à suivre

1. Vous devez d'abord désigner un « gestionnaire local des droits d'accès » qui sera responsable d'attribuer et de gérer les droits d'accès au service en ligne du PIQM pour tous les employés et mandataires de votre municipalité ou organisme.
2. Si la personne choisie n'est pas inscrite au Bureau municipal, elle doit le faire en se rendant à l'adresse www.portail.mamrot.gouv.qc.ca afin d'obtenir son nom d'utilisateur.
3. Assurez-vous d'avoir ce nom en main au moment de remplir le formulaire.
4. Les municipalités, exception faite des villages nordiques, des MRC et des régions, doivent avoir en main le **code d'identification** de la municipalité envoyé par la poste le 1 mai 2008; ce code est nécessaire pour franchir l'étape suivante.
5. Remplissez le formulaire ci-dessous pour désigner votre gestionnaire local des droits d'accès et soumettez-le au Ministère.
 - [Formulaire de désignation d'un gestionnaire local des droits d'accès pour une municipalité](#)
 - [Formulaire de désignation d'un gestionnaire local des droits d'accès pour un organisme](#)
6. Une fois votre demande traitée, le Ministère confirmera par courriel à votre gestionnaire local des droits d'accès sa nomination au service en ligne du PIQM, de même que ses droits et ses responsabilités.

1. Sélectionnez le formulaire « Désignation d'un gestionnaire local des droits d'accès pour un organisme ».

Étape 2 – Remplir toutes les cases obligatoires

Désignation d'un gestionnaire local des droits d'accès pour un organisme

Les champs accompagnés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Étape 1 – Identifiez l'organisme

Inscrivez les coordonnées complètes de votre organisme.

* Catégorie de l'organisme

* Nom de l'organisme
Numéro civique
* Nom de la rue
* Municipalité
* Code postal
Région administrative
* Circonscription électorale provinciale
* Circonscription électorale fédérale

Inscrivez les coordonnées du demandeur. Le demandeur doit être une personne en autorité au sein de l'organisme.

* M. Mme
* Nom du demandeur
* Prénom du demandeur
* Fonction
* Téléphone poste
* Courriel

Étape 2 – Identifiez le gestionnaire local des droits d'accès

Inscrivez le nom d'utilisateur au Bureau municipal de la personne au sein de votre organisme qui est désignée comme **gestionnaire local des droits d'accès**. Les coordonnées apparaîtront automatiquement. Un organisme ne peut désigner qu'un seul gestionnaire pour le service en ligne du PIQM.

* Nom d'utilisateur au Bureau municipal
Nom
Prénom
Fonction
Téléphone poste
Courriel

Pour modifier ses coordonnées personnelles, la personne doit se rendre sur le site du [Bureau municipal](#), donner son nom d'utilisateur et son mot de passe, puis faire les modifications dans la page [Modification aux données personnelles et aux accès](#).

Pour joindre la Direction des infrastructures

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Direction des infrastructures
Aile Chauveau, 2^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2005
Télécopieur : 418 644-8957
Courriel : infrastructures@mamrot.gouv.qc.ca



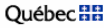

[Retour vers le haut](#)

2. Saisissez toutes les informations.

3. Inscrivez les coordonnées du demandeur, c'est-à-dire celles de la personne en autorité dans votre organisme.

4. Entrez le nom d'utilisateur au Bureau municipal de la personne que vous voulez désigner (ex : abcd0001), puis cliquez sur « Chercher ».

5. Lorsque toutes les cases obligatoires sont remplies, cliquez sur « Soumettre ».

<p>Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire</p> <p>Québec </p> <p>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) Demande d'accès</p> <p> Merci, votre demande a été envoyée avec succès à la Direction des infrastructures.</p> <p>Retour à la page précédente</p> <p>Pour joindre la Direction des infrastructures</p> <p>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire Direction des infrastructures Aile Chauveau, 2^e étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2005 Télécopieur : 418 644-8957 Courriel : infrastructures@mamrot.gouv.qc.ca</p> <p></p> <p>© Gouvernement du Québec, 2009</p> <p>Retour vers le haut </p>	<p>6. Le système vous indique que votre demande a été transmise avec succès à la Direction des infrastructures.</p> <p>Dès que la demande aura été traitée, la personne que vous avez désignée recevra un courriel lui confirmant sa nomination à titre de « gestionnaire local des droits d'accès ».</p> <p>7. Cette fonction vous permet de retourner à la page précédente.</p>
--	---